

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 avril 2016

Le 22 avril 2016, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents :

Nicole BARD, Martine CATERINO, Pascal DESROUSSEAUX, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE. Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

La séance est ouverte à 20 h 00.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

1/ Renouvellement du contrat de l'agent appariteur.

Le contrat de Madame Lucette BEROST, agent technique appariteur, arrive à échéance le 05 mai 2016. Nous devons prendre une délibération pour établir sa prolongation, pour une durée d'un an, à raison d'une heure hebdomadaire.

Adopté à l'unanimité.

2/ Modification du bail de chasse.

Les règles en termes de chasse stipulent qu'un territoire isolé dont la superficie est inférieure à 20 hectares ne peut pas faire l'objet d'une chasse au gros gibier. La parcelle située au Chaast, isolée, et d'une superficie d'environ 8 hectares, se trouve concernée. Les chasseurs de la Grande Tranchée n'iront pas chasser à cet endroit ; il est donc souhaitable de louer cette petite chasse à l'un des deux voisins les plus proches. Monsieur le Maire propose donc que l'on accorde le droit de chasse à Monsieur NINOREILLE, qui s'est déclaré intéressé, pour la somme de 10,00 €, à l'hectare prix usuel pour une telle surface.

Nous dédoublons donc le bail de chasse en deux parties : 46,37 hectares pour les chasseurs de la Grande Tranchée aux conditions initiales à 25 € l'hectare, et 8,18 hectares pour Monsieur NINOREILLE à 10 € de l'hectare.

Pas d'objection. Proposition adoptée à l'unanimité.

3/ Achat de chaises pour la salle des associations.

Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle salle des associations, il s'avère nécessaire de s'équiper de quelques chaises supplémentaires, que nous aurons choisies en fonction du meilleur rapport qualité-prix, en tenant compte de leur confort d'assise, de leur légèreté, de leur solidité, et dans un coloris qui s'harmonisera avec les couleurs de la salle.

Il est prévu l'achat de 20 chaises, d'un prix d'environ 52 € HT chacune, soit un total de 1 200 € HT, que nous avons prévu lors de l'établissement du budget.

Adopté à l'unanimité.

4/ Travaux sur le Monument aux Morts.

Conformément au projet déjà évoqué lors d'un précédent conseil, de redorer les lettres des noms des soldats morts pour la France inscrits sur le Monument, nous avons reçu trois devis :

L'entreprise Sylvestre propose un devis de 900 € TTC.

L'entreprise Grosset propose un devis de 1 050 € TTC.

Franck Vicquery (micro-entreprise, pas de TVA) propose un devis pour 825 €.

Monsieur Aurélio Vicquery ne prend pas part au vote. Nous choisissons la micro-entreprise Franck Vicquery pour effectuer les travaux avec 8 suffrages exprimés et une abstention.

5/ Demande de subvention FC Bucey.

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion des dirigeants du FC Bucey laisse apparaître une nette évolution au sein du club et la volonté de composer avec le conseil municipal, ainsi que l'avait souhaité Monsieur le Maire lors des précédents échanges. Le FC Bucey nous présente ainsi plusieurs projets, à courte et à moyenne échéance, dont voici un aperçu des principaux :

Participation à la course cycliste qui traverse le village le jour du 1^{er} Mai, encadrement et circulation (joueurs revêtus du maillot de leur club).

Participation à la Fête de la Musique en 2017, organisation d'un vide-greniers sur le stade.

Initiation, auprès des enfants, des règles du foot ou de simples jeux de ballons, initiation pour les adultes qui le souhaitent.

Organisation d'un match amical entre le club et les habitants de Bucey.

A la nouvelle saison (septembre), le club se dotera de quatre nouveaux joueurs.

Monsieur le Maire et l'équipe du conseil étant conscients de l'effort manifesté par les dirigeants et membres du club pour s'ouvrir à la vie associative de la commune, décident alors de prendre en compte la demande de subvention qui n'avait pas été remise à la mairie dans les temps impartis, et d'étudier la demande de subvention pour l'année 2016.

Dans son courrier de sollicitation, le FC Bucey demande la somme de 1200 € à titre de subvention, et demande également à bénéficier du fonds de concours : cette somme est régulièrement allouée par la CDC au profit des communes en échange de leur activité intercommunale. Le fonds de concours compense les dépenses engagées par la commune pour

l'entretien du terrain du fait que 23 joueurs sur 26 sont étrangers à la commune. Le montant du fonds de concours est cependant plafonné à 45% du montant de ces dépenses.

Monsieur le Maire objecte que, si le fonds de concours avait été accordé au club l'an dernier par le conseil municipal, au lieu d'en laisser bénéficier la commune, c'était dans une optique d'encouragement à participer davantage à la vie associative. Or cette somme n'est en aucun cas un dû, Monsieur le Maire ne souhaite pas renouveler ce geste en 2016 compte tenu d'autres dépenses d'entretien relatives au stade (élagage des arbres, remplacement des ampoules des projecteurs, mise en accessibilité des vestiaires à venir).

Nous nous mettons donc d'accord pour une subvention de 1200 €, auxquels s'ajouteront pour cette année 300 € destinés à l'achat d'un jeu de ballons, qui seront remis aux membres du club en échange de la pose, par leurs soins, des pare-ballons nécessaires, ainsi qu'il avait été convenu lors de la réunion de conseil du 29 janvier 2016.

Pas d'objections, décision votée à l'unanimité.

6/ Demande de subvention exceptionnelle AAB.

Un courrier de demande de subvention exceptionnelle vient d'être adressé à la mairie de la part de l'AAB, demandant un soutien financier pour l'organisation des Jeux Médiévaux, qui se tiendront au Château de Bucey le dimanche 19 juin. Devant le montant des frais occasionnés par cette journée festive, l'association d'animation constate qu'elle ne pourra pas subvenir à toutes les dépenses (venue de musiciens, promenades à cheval, location d'une structure gonflable pour les enfants, location des toilettes, etc...), qui se révèlent plus importantes que prévu dans le budget qu'elle avait établi pour cette manifestation.

Après délibération nous décidons d'accorder à l'AAB une subvention exceptionnelle de 600€.

Voté à l'unanimité.

7/ Projet de club-house.

Dans le cadre de la mise aux normes des bâtiments publics pour l'accessibilité aux personnes handicapées, les vestiaires et toilettes du stade sont concernés.

Un premier projet avait été de faire les travaux nécessaires pour entrer dans la norme (projet initial, devis environ 22 000 €).

Un second projet, en concertation avec l'ASVPO, était d'en profiter pour construire un petit abri pour les personnes venues accompagner leurs enfants pendant les entraînements.

Un troisième projet est maintenant en cours d'étude, qui se traduirait par la construction d'un club-house, c'est-à-dire un local fermé et vitré, sur toute la surface de la plate-forme en ciment déjà existante soit 63 m² utile. Ce local aurait l'avantage de servir également à d'autres manifestations sportives (gym, etc...) et serait utilisable par l'ensemble des associations qui en feraient la demande. Les vestiaires et toilettes seraient mis en accessibilité aux personnes handicapées. Le terrain de tennis serait aménagé en parking de 24 places.

En effet, Monsieur le Maire nous fait part de plusieurs solutions possibles pour obtenir des subventions intéressantes, et souhaite profiter de ces opportunités pour monter dès maintenant le dossier nécessaire à l'établissement de nos demandes de subventions.

Soit 50 % des travaux financés par la Fédération française du foot à hauteur de 40 000 €.

Soit une aide proposée par la Préfecture concernant des fonds encore disponibles au profit de la Région plafonnée à 80% du montant HT .

Soit un Pacte de Soutien à l'Investissement proposé par le Président de Région aux petites communes en difficulté financière suite aux restrictions budgétaires plafonné à 20000€.

Ces aides sont destinées à relancer l'économie sur des projets réalisables en 2016

Il nous faut donc : établir le coût du projet : celui –ci a été étudié par le CDHU pour un montant de 194 196,60 € HT, puis demander les subventions, puis finaliser le projet et désigner un maître d'œuvre.

Le conseil décide après réflexion que, pour être réalisable, ce projet doit être subventionné à hauteur de 70 % minimum, soit 60000€ maxi supportés par la commune; dans le cas contraire il sera trop onéreux et sera donc abandonné ou modifié.

Nous donnons notre accord unanime pour la poursuite de cet objectif.

8/ Questions diverses.

a/ Information fournie par M. le Maire : extension prochaine de SPL X-Demat, mis en place par le Conseil Départemental. La commune utilise l'application XConvoc qui permet l'établissement des convocations dématérialisées pour les réunions de Conseil, la préparation des délibérations et du compte-rendu (coût 20 € annuel). L'ensemble du conseil renouvelle son accord pour l'envoi des convocations par mail.

c/ Demande de dérogation pour construction d'un local. Monsieur Le Maire nous expose le cas d'un habitant de Bucey souhaitant construire un hangar sur la partie non constructible de son terrain, afin d'y installer un local professionnel. Nous devons attendre de la part de cet habitant un descriptif détaillé de son projet, afin de pouvoir statuer sur le bien-fondé de cet ouvrage.

d/SDDEA – Devis compteurs : chaque année nous provisionnons dans le budget de l'Eau une somme destinée au remplacement des compteurs d'eau de plus de 15 ans d'âge. Cette année il y aura 19 compteurs à remplacer (coût 159 € HT pièce). Les travaux seront donc engagés, pour la somme totale de 3281 € TTC.

La séance est levée à 22 h 30.